



Restauration Self – Cafétéria (Collège / Lycée)

Régime Externe – Demi-Pensionnaire

Chaque élève possède une carte scolaire lui donnant accès à la salle de restaurant. Pour les lycéens, il est possible de déjeuner à la cafétéria.

Les élèves qui souhaitent déjeuner peuvent bénéficier d'un forfait annuel de demi-pension pour 2, 3 ou 4 repas par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Les tarifs sont indiqués au § 9 du règlement financier (www.stv-chaville.fr).

Depuis la rentrée 2016, les élèves qui souhaitent déjeuner occasionnellement ou bien le mercredi, peuvent payer en ligne sur le site « Ecole Directe » afin d'alimenter leur carte qui fonctionne comme un porte-monnaie (cf. §10 du règlement financier) ou payer par chèque.

En cas de paiement par chèque, les élèves déposent le règlement dans la boîte aux lettres nommée « chèques self ou cafétéria » à l'entrée de l'établissement. Au dos du chèque, merci d'indiquer nom, prénom et classe de l'élève (Possibilité d'établir un chèque par famille en mentionnant au dos de celui-ci les prénoms des enfants et le montant à attribuer à chacun d'eux).

Les parents ont connaissance du solde de leur enfant sur le site « Ecole Directe » ou par mail à e.bracchi@stv-chaville.fr. Si les parents de l'élève oublient de « créditer » la carte, ils seront avertis et seront invités à régulariser la situation au plus vite.

Il est préférable de créditer sa carte d'un nombre « raisonnable » de repas.

Les soldes sont reportés d'une année sur l'autre (le débit comme le crédit).

Au collège, tout élève déjeunant au self de manière occasionnelle est considéré comme demi-pensionnaire ce jour-là.

Il ne peut donc en aucun cas quitter l'établissement sur la pause méridienne.

✂.....

Inscription Restauration Collège Lycée 2017 / 2018

Coupon à remettre au Responsable de niveau pour le vendredi 15 septembre 2017

Nom :

Prénom :

Classe :

S'inscrit à la ½ pension (déjeunera soit 2 ou 3 ou 4 jours par semaine) dans ce cas, le coût est porté sur la facture. Indiquer les jours choisis (**non modulable et valable pour toute l'année scolaire**) :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Déjeunera occasionnellement ou bien le mercredi et alimente son porte-monnaie via le site « Ecole Directe » (sinon dépôt d'un chèque dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'ordre de « OGEC Saint-Thomas de Villeneuve »).

J'atteste avoir pris connaissance du fonctionnement de la restauration et du règlement financier §9, §10, §11.

Date et signature des parents

Date et signature de l'élève

Ogéc Saint-Thomas de Villeneuve

1646 avenue Roger Salengro - 92370 Chaville

☎ 01 41 15 95 15 - ☎ 01 47 50 81 33 - ✉ contact@stv-chaville.fr - 🌐 www.stv-chaville.fr